(à la place de l'office national de la chasse) la distribution des indemnisations attribuées aux agriculteurs les gros gibiers. Dans sa ligne de mire : le projet de loi qui prévoit de confier à la fédération des chasseurs

même de plus en plus aigu, si on en croit les voix qui s'élèvent, dénoncer les dégâts causés par toujours plus nombreuses, pour es-sangliers une année sur l'autre. Le problème est le même

siège se trouve dans les Alpes nouvelle association, dont le ou simples particuliers, viennent qui est devenu classique, et dans de Haute-Proyence et qui vient lequel se retrouvent agriculteurs de relancer son antenne varoise 'ajouter les arguments d'une A ce concert de protestation,

des solutions (voir en encadré) effet essentiellement contre les but la défense du patrimoine et de l'activité agricole, se bat en laisse pas, on s'en doute, indifféà l'assemblée nationale, ne la devant le senat, avant de revenir _a loi sur la chasse en discussion catastrophes » engendrees par «Stop ravages », qui a pour gros gibiers, en cherchant

La « juste colère des électeurs »

grine particulièrement : il s'agit de la chasse. Pour confier ces au grand gibier, à l'office national des dégâts dus à la proliferation de l'amendement visant à retirer dossiers à la fédération départe es procédures d'indemnisations nentale des chasseurs. Dans cette loi, un point la cha

et partie, explique Miche Gaillard, délégué varois de « Stop députés du département et au nom de son association, aux une lettre de protestation, au ravages », qui vient d'envoyer président du conseil general. Ces derniers seront alors juge

Gaillard souligne « qu'un te concernés (non seulement les amendement aura comme résul les accidentés de la route forestiers, de jardins, ainsi que mais aussi des proprietaires travailleurs et usagers de la terre iuste colère des électeurs tat de faire monter d'un cran la Dans ce courrier, Miche

ce, assure-t-elle, a des dégâts, elles qui ont tendanchasseurs estimeront l'étendue effet plus que sceptique sur la façon dont ces fédérations de les minimiser

passage que seuls les agriculaura-t-il droit au même égard comme les castanéiculteurs ou d'autres secteurs agricoles es simples particuliers dont les 'argent en cas de dégâts sur eurs cultures. Sont donc exclus teurs ont le droit de toucher de une pointe de perfidie, l'associase demande au passage, avec qu'un agriculteur chasseur ? » es trufficulteurs. Car eux ne cultivent rien, mais récoltent. ardins sont piétinés ou encore un agriculteur non chasseur Stop ravages a rappelle au

Porcherie à ciel ouvert »

plus provocateur que des assochargées, sous contrôle des pouaepuis longtemps la mise sui ciations de défense demanden la saison 99-2 000 même à 3 millions de francs tion des dégâts. » Lesqueis, pour voirs publics, tales mixtes et indépendantes tel amendement est d'autant eelle et de la juste indemnisa ied d'instances départemen Bref, pour cette dernière, « un Var, se sont montés tout de de l'estimation

d'agriculture, pour débattre de avec le président de la chambre coup d'une prochaine rencontre départemental. Qui espère beautriques », regrette le délégué entourée de barrières élecimmense porcherie à ciel ouvert champs. Le Var devient une "Tout le monde clôture ses

alors que le sanglier est au concerne le sanglier », ajoute mēme diligence que le loup ne se mange pas, conclure : « La différence, c'est Claude Mabille, président de « Stop ravages » avant de titre certes, en ce qui concerne le centre d'un grand business. » loup ou l'ours. On aimerait la On s'agite beaucoup, à juste en ce qui



Les dégâts commis par les sangliers dans le Var, durant la saison 1999-2000, se sont élevés à trois millions de francs

« Des solutions existent »

ce, très touché aussi par en est persuadé : des dent de « Stop ravages » Alpes de Haute-Proventées chez lui, dans les taines ont été expérimention des sangliers. Cerse phénomene. utter contre la proliférasolutions existent pour Claude Mabille, prési-

« Officiellement, dans ce département, en 98-99, 11 500 contrar explique cet agriculteur.
Heureusement, nous été abattus. Et rien habitants, 70 bêtes l » dans mon village de

avons rencontré une expériences donnent des voirs publics. Certaines bonne écoute des pou-

ment. Autres solutions très contrôlé, évidemception, qui prête à souriune politique de contraprolifiques ») ou encore laies bien nourries sont de la nourriture (« /es urbaine », l'interdiction ce, surtout en zone péri bētes, jugé « très efficaciation ; le piégeage des préconisées par l'asso-Exemple : le tir de nuit

octobre 1998, d'une poi-D'ailleurs, son associaprises à l'échelon régiomesures doivent être maux. « Toutes ces tique pour d'autres anicompte aujourd'hui plus gnée semblable partout » de 120 adhérents dans nal » insiste le président Drôme, les hautes Alpes car le phénomène es d'agriculteurs Vaucluse, née

aussi une question M. Mabille. " Et c'est ment sérieux », conclut « Le problème est vrai-

sangliers. Et encore, il ne sions ne sont pas recengraves : toutes les collis'agit que des plus ont été causés par des 350 accidents de la route prendre qu'il nous faut chasse » dorvent comtenants de « l'extrême pas anti chasse, mais les sées. Nous ne sommes eagir tous ensemble...

Président : Claude Mabille, 04 200 les Omergues, Tel 04 92 62 01 72 Pour le Var : Michel Gaillard 83 570 Stop Ravages *.
04380.Thoard tel 04.92.34.65.60 (chez le secrétaire Denis Bai